



## Bornage d'un lotissement

-----  
Par junidarc

un géomètre expert peut-il établir un document d'arpentage de lotissement sans le moindre bornage ou même piquetage des lots.

Bonjour et Merci marques de politesse  
CG du forum

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Ce qui est imposé par le code de l'urbanisme, à l'article L 115-4, est la mention dans l'acte de vente du descriptif du terrain résultant d'un bornage. Selon la jurisprudence, un document d'arpentage annexé à l'acte et un piquetage suffit.